



Procès-verbal du conseil scientifique du 26 novembre 2020

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 26 novembre 2020 en visioconférence.

La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (18)

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, membre du conseil de coordination des doctorats et des départements scientifiques de la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli ;
Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Bernard LARROUTUROU, directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Francis PROST ;
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Stéphane VERGER, directeur des études, École pratique des hautes études ;
Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentée par Mme Stéphanie SALHA ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.

Assistaient également à la séance

M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la CVZ ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Élection du président du conseil scientifique ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 18 juin 2020 et 15 octobre 2020 (CS restreint) ;
3. Informations de la directrice ;
4. Référents de l'établissement (intégrité scientifique/déontologie, Égalité, numérique/ science ouverte) ;
5. Évaluation HCERES : axes stratégiques pour le contrat quinquennal 2022-2026 ;
6. Appel à projet pour les programmes de recherches à inscrire au contrat quinquennal ;
7. Avis sur la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2021-2023 ;
8. État des crédits dédiés à la recherche pour 2021 ;
9. Activité du CCPS ;
10. Manuscrits présentés pour publication ;
11. Obligations statutaires des membres ;
12. Tableau de suivi du devenir professionnel des membres ;
13. Tableau de suivi des candidatures sur les postes de membres ;
14. Conventions pluriannuelles de collaboration scientifique ;
15. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
16. Questions diverses.

* * *

La directrice de l'École française de Rome remercie les membres de leur participation à la réunion du conseil scientifique dans sa nouvelle formation, tenue en visioconférence du fait de la crise sanitaire actuelle. Elle rappelle la composition du conseil scientifique : les membres de droit sont le représentant de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (Francis Prost), la représentante du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Stéphanie Salha), les représentants de l'Institut de France, à savoir un représentant du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Jean-Yves Tilliette), un représentant de l'Académie des Sciences morales et politiques (Georges-Henri Soutou), ainsi que deux autres membres de l'Institut, Nicole Bériou (AIBL) et Agnès Rouveret (AIBL). Les personnalités scientifiques nommées par la direction de l'EFR sont les suivantes : Catherine Brice, Dominique Valérian, Pascale Froment et Jean-Christophe Sourisseau. Les représentants d'institutions partenaires sont Dario Mantovani (Collège de France), Stéphane Verger (École pratique des hautes études), Filippo Ronconi (École des hautes études en sciences sociales) et Daniela Luigia Caglioti (Scuola Superiore Meridionale, de l'université Federico II de Naples). Enfin, les membres élus sont Nicolas Laubry pour le collège des Directeurs des études, Cécile Martini pour le collège des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés et Élodie Oriol pour le collège des membres scientifiques non enseignants-chercheurs. Les personnalités invitées à voix consultative sont : les deux autres directeurs des études à l'EFR, l'agent comptable, la responsable administrative, le responsable des publications et la directrice du Centre Jean Bérard de Naples.

La directrice de l'EFR procède ensuite à la lecture du règlement intérieur sur les missions du conseil scientifique puis cède la parole au doyen d'âge, Georges-Henri Soutou.

1. Élection du président du conseil scientifique

G.H Soutou s'adresse aux membres éligibles aux fonctions de président du conseil scientifique de l'EFR pour recueillir les candidatures. D. Mantovani présente sa candidature. G.H Soutou remercie le candidat et demande si d'autres personnes se portent candidats. Aucun autre candidat n'est déclaré. Les dix-huit membres votants sont invités à saisir leur vote, anonyme, sur la plateforme en ligne Balotilo. Le résultat du vote se compose de 17 oui et 1 abstention. G.H Soutou proclame l'élection de D. Mantovani comme président du conseil scientifique de l'EFR pour la période 2020-2023 et lui cède la parole.

D. Mantovani juriste et spécialiste du droit romain, est titulaire, au Collège de France, de la chaire Droit, culture et société de la Rome antique. Il a eu diverses occasions de suivre les activités de l'établissement ces dernières années, en particulier en tant que co-fondateur de l'atelier doctoral sur les sources du droit romain organisé chaque année à l'EFR. Il rend hommage à Jean-Louis Ferrary, décédé au mois d'août 2020.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 18 juin 2020 et 15 octobre 2020

Après correction de deux coquilles dans le procès-verbal du 15 octobre 2020, à savoir la visioconférence organisée entre les directeurs des EFE et le HCERES le 17 novembre 2020 et non 2021, et le directeur des études invité, P. Savy au lieu de N. Laubry, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR remercie D. Mantovani ; elle se réjouit de la collaboration à venir et de son expertise au sein du présent conseil.

Le premier point d'information concerne la situation sanitaire et ses conséquences sur les activités de l'EFR. La réouverture de l'établissement au public après la pause estivale a été rendue possible dès le 30 août 2020, après la fermeture de mars à mai, suivie d'un plan de reprise d'activités. La résidence place Navone a rouvert ses portes pour l'accueil des boursiers, avec la mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux (tests virologiques avant d'accéder à la résidence, séjours d'au minimum 5 nuits, inscription préalable des résidents en fonction de plages-horaires pour l'utilisation de la cuisine commune...). Certains boursiers accueillis en septembre sont des doctorants dont le séjour avait été reporté lors du printemps 2020 du fait de la crise sanitaire Covid-19. Les salles d'accueil (salle de séminaire et salle de conférence), dont la jauge a été réduite de moitié pour chacune d'entre elles, ont aussi été remises en service à cette même date. L'atelier doctoral sur les sources du droit romain s'est d'ailleurs tenu en présence les premiers jours de septembre. Le 14 septembre 2020, la bibliothèque a été réouverte au public externe grâce à un système de réservation de places contingentées. Deux décrets de la présidence du conseil des ministres italien ont mis un frein à cette reprise d'activité. Celui du 24 octobre 2020, entré en vigueur le 26 octobre 2020, a interdit toute manifestation scientifique en présence, quel que soit le format. Celui du 3 novembre 2020, entré en vigueur le 6 novembre 2020, a eu pour conséquence la fermeture de la bibliothèque au public externe, comme tous les autres lieux de culture (« luoghi di cultura ») sur le territoire italien. La bibliothèque est toutefois restée ouverte, en interne, aux membres scientifiques, aux boursiers et autres chercheurs accueillis à la résidence.

La gestion de la crise sanitaire crée de nombreuses complexités pour les services : pour l'heure, 2 cas Covid déclarés ont été recensés et plusieurs cas-contacts ont été gérés à la résidence. Cette difficulté est allégée par l'aide et l'expertise du nouveau médecin du travail dont la collaboration a été initiée en juillet 2020.

Une campagne de dépistage (tests sérologiques) menée sur 55 personnes en septembre 2020 a permis de déceler 2 personnels positifs, donc ayant été en contact avec le virus, mais négatifs à la suite d'un test virologique dans un deuxième temps.

Pour ce qui concerne le personnel, la mise en place du télétravail a été effective dès la rentrée. Depuis le 17 septembre 2020, une charte du télétravail a été votée en conseil d'administration pour les agents publics de l'établissement, à hauteur d'un jour de télétravail par semaine. Une charte a par ailleurs été convenue le 22 septembre avec la représentation syndicale du personnel local, dans les mêmes termes, à titre expérimental, du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020. Les conditions de travail selon cette nouvelle modalité devraient être intégrées au nouveau contrat collectif du personnel local devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021, l'actuel contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2020. Un deuxième jour de télétravail, lié à la situation sanitaire, a été accordé, sous conditions de distance domicile - lieu de travail et d'utilisation des transports en commun.

Les conséquences de la crise sanitaire sont lourdes sur le plan scientifique, pour les membres et les doctorants, compte tenu de la fermeture des archives, bibliothèques, musées et sites archéologiques. Elles le sont également sur le plan financier : de moindres recettes sont d'ores et déjà constatées (hébergement), et l'établissement a dû faire face à des achats de matériel prophylactique et d'équipements de protection (plexiglas) d'un montant important. Une note, signée par les cinq directeurs des EFE, a été transmise au ministère sur ce point. Par ailleurs, diverses activités ont dû être reportées ou annulées.

Le deuxième point d'information concerne la réinformatisation de la bibliothèque. Ce projet fait suite aux premières étapes menées précédemment et qui ont concerné dans un premier temps le désherbage de certaines collections de la bibliothèque, puis dans un deuxième temps la réorganisation des collections. Le projet « SGBm » (Système de gestion de bibliothèque mutualisé) est un projet national français qui a pour but de permettre aux établissements de changer d'outil informatique dans de bonnes conditions : en mutualisant des ressources et des compétences, on peut acquérir un outil plus performant à des coûts moins élevés. Ainsi, le 29 septembre 2020, un marché a été signé avec la société Ex-Libris, conjointement avec l'École française d'Athènes (EFA), à la suite d'un appel d'offres, ouvrant une nouvelle phase dans la transformation de la bibliothèque conduite avec le soutien de l'Abes. Les outils (« Alma » et « Primo ») permettront à la fois une consultation publique du catalogue et une interface professionnelle. Le nouvel outil permettra une recherche sur l'ensemble des ressources disponibles, y compris sur les ressources électroniques, ce qui n'est pas le cas actuellement (recherche distincte documents papiers/documents électroniques). Par ailleurs, un accès des ressources à distance sera mis en œuvre. L'Académie de France à Rome et le Centre Jean Bérard sont associés au projet. L'entrée en service du nouveau logiciel est prévue le 30 juin 2021, la migration des informations étant prévue le 4 avril 2021. Une formation à l'utilisation de l'outil sera aussi prévue pour les lecteurs. Cette réalisation sollicitera fortement, dans les prochains mois, l'équipe des bibliothécaires.

Le troisième point d'information a trait à l'inauguration, le 24 novembre, du Bulletin archéologique des Écoles française à l'étranger publié sur OpenEdition Journals, ce qui a pour conséquence l'arrêt du bulletin des activités archéologiques de l'EFR (« Chroniques ») sur cette plateforme. Il sera ainsi possible d'interroger l'ensemble des activités archéologiques des EFE.

F. Ronconi se félicite de ces nouvelles possibilités sur les accès des ressources à distance et demande si un accès est prévu pour des étudiants et des lecteurs étrangers. La responsable de la bibliothèque indique que la mise en service est prévue pour 2021, en espérant que la pandémie sera jugulée d'ici là. Entre temps, l'examen des types de lecteurs de ressources à distance fera en effet l'objet d'une étude.

C. Brice demande quels types de ressources électroniques à distance seront mises à disposition. La responsable de la bibliothèque répond que seront proposées en consultation à distance toutes les ressources actuellement disponibles sur site, en interne.

J.C. Sourisseau demande si les Chroniques de fouilles, qui regardent les activités de l'EFR, seront toujours accessible sur la plateforme OpenEdition. Il est répondu par l'affirmative. Le responsable des publications complète la réponse en indiquant que le site des Chroniques restera actif, également par un renvoi du site du Bulletin commun des EFE.

D. Valérian demande si une numérisation des ouvrages rares est prévue, toujours dans le cadre de l'accès des ressources à distance. La responsable de la bibliothèque répond que, pour l'heure, le projet n'est pas envisagé, mais ceci peut constituer en effet une autre possibilité de ressources en ligne sur Persée, outre les publications de l'EFR. La directrice de l'EFR complète le propos en indiquant que, dans le cadre de la valorisation du chantier de restauration du palais Farnèse (travaux prévus en 2021), il a été confié à Persée la numérisation d'ouvrages sur le palais Farnèse.

Le quatrième point d'information concerne l'appel à projet pour l'accueil de chercheurs résidents pour l'année 2021-2022. Ce dispositif, commun aux EFE, a été mis en place en 2012, pour favoriser la mobilité internationale des chercheurs. Il assure par convention avec l'université de rattachement, l'accueil d'un chercheur pour une durée entre trois et six mois, en soutien aux programmes scientifiques de l'EFR. En parallèle, le dispositif SMI du CNRS assure, pour des chercheurs et enseignants-chercheurs membres d'UMR, qui en font la demande, après une sélection conjointe EFR et InSHS, des séjours de 3 à 9 mois à Rome. Pour l'année universitaire prochaine, 12 candidatures ont été reçues (dispositif EFE), outre la comptabilisation des séjours reportés pour cause de crise sanitaire Covid-19. L'EFR accueillera dans ce cadre ; pour l'Antiquité, G. Olcese ; pour le Moyen Âge, P. Bertrand et S. Joye ; pour les Époques moderne et contemporaine H. Dang Vu, D. Blocker, A. Girard et M. Levant. Les séjours peuvent concerner une contribution aux programmes de l'EFR ou, par exemple, une reconversion thématique dont le nouveau terrain de recherche serait l'Italie. Quarante-deux chercheurs ont résidé à Rome dans ce cadre depuis 2017. Ce dispositif va dans le sens de la nécessité d'un temps long de la recherche : les contacts créés lors du séjour avec les membres scientifiques de l'EFR peuvent avoir des effets vertueux, jusqu' à favoriser des initiatives de programmes communs en partenariat avec l'EFR. Il permet à l'École de renforcer son ouverture internationale et disciplinaire. Il serait envisageable de créer un « cercle des chercheurs résidents », aux compétences mobilisables pour des collaborations et pour les expertises scientifiques dont l'établissement a besoin.

Le président du conseil scientifique remercie le personnel de l'EFR pour la continuité du service malgré les conditions difficiles et se félicite de l'accès des ressources à distance.

4. Référents de l'établissement (intégrité scientifique/déontologie, Égalité, numérique/science ouverte

Il s'agit d'un point d'information du nouveau conseil scientifique. L'EFR dispose de trois référents. Le référent intégrité scientifique et déontologie, l'EFR souscrivant à la charte de déontologie des métiers de la recherche, est Pierre Savy depuis 2017. Le référent numérique et science ouverte est Nicolas Laubry, depuis 2017. La référente Égalité est Elena Avellino, depuis 2020. Cette nomination intervient dans le dispositif plus large de l'adoption obligatoire par tous les établissements publics, avant le 31 décembre 2020, d'un plan de lutte pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations. Le plan a été présenté en comité technique le 19 novembre 2020.

Le président du conseil scientifique demande si les référents établissent un rapport soumis au conseil scientifique. La directrice de l'EFR répond par la négative : pour l'heure, ces référents constituent essentiellement les personnes ressources, au sein de l'établissement, dans le suivi de ces questions ; ils peuvent être également forces de proposition.

5. Évaluation HCERES : axes stratégiques pour le contrat quinquennal 2022-2026

- L'année 2021 sera l'année de clôture du contrat quinquennal commencé en 2017. Les directeurs des EFE ont eu une réunion en visioconférence le 17 novembre 2020 avec les responsables du HCERES, afin de prendre connaissance des orientations et de l'organisation logistique relatives à l'évaluation. Le rapport d'autoévaluation et la déclaration stratégique seront à remettre au HCERES le 30 avril 2021. Une visite sur site est prévue les 2 et 3 novembre 2021. Le rapport du HCERES sera remis au printemps 2022. Le format du document à produire sera sensiblement différent de celui produit en 2016. Alors que chaque EFE avait rendu son propre rapport d'autoévaluation intégrant un chapitre commun à toutes les EFE sur le Réseau, en 2021 le rapport sera en revanche un document unique : il sera composé du rapport d'autoévaluation du Réseau puis de celui de chacune des Écoles. De fait, le rapport devra être plus synthétique : il conviendra de passer de 60 à 30 pages par École, c'est-à-dire un document d'analyse ramassé plus qu'un rapport d'activités. La teneur des annexes sera à préciser par le HCERES. En parallèle, le Centre Jean Bérard et le Centre d'études alexandrines seront évalués en tant qu'unités mixtes de recherche. Le Réseau et les 5 EFE seront évalués ensemble par un même comité de visite. Il s'agira d'une évaluation « pilote » car elle regroupera deux départements du HCERES : le département des établissements et le département Recherche. La grille d'évaluation, composée de 5 « domaines » au lieu de 4 en 2016, met l'accent sur l'insertion professionnelle, en insérant comme nouveau domaine : « Formation à la recherche et insertion professionnelle ». La déclaration stratégique comportera 5 pages. Le HCERES a fait part aux directeurs des EFE des attentes sur 4 points majeurs : le rôle du Réseau des EFE et le positionnement de celles-ci dans le Réseau ; la carrière des membres scientifiques, l'évolution des profils et les formations ; la stratégie de positionnement à l'échelle européenne (actuellement l'EFR accueille le projet ERC Performart) ; enfin la capacité des EFE à définir de nouveaux enjeux scientifiques et à développer l'interdisciplinarité. Pour ce qui est du calendrier, une version provisoire de l'autoévaluation sera transmise au conseil scientifique au conseil de mars 2021, la version définitive devant être postée auprès du HCERES avant le 30 avril 2021. Par ailleurs, il convient de construire la politique de recherche pour les années à venir. Aussi un appel à projet pour des « programmes structurants » à inscrire au contrat quinquennal 2022-2026, sera-t-il diffusé en décembre 2021. L'avis du conseil scientifique est sollicité sur les objectifs de cet appel à projet. La directrice exprime le souhait de favoriser le temps long de la recherche, et de réduire le nombre de manifestations scientifiques qui entraînent la multiplication de séjours souvent trop brefs des chercheurs sur place pour avoir des retombées positives sur la vie scientifique de l'établissement et sur l'environnement des membres. Ce constat conduit à construire une programmation de recherche et de formation à la recherche qui évite la dispersion des moyens et des énergies, qui favorise les convergences, tout en conservant une fonction d'accueil indispensable pour garantir l'ouverture de l'EFR et le renouvellement des orientations scientifiques. Six orientations principales sont présentées : Favoriser le temps long de la recherche et les séjours de terrain dans le cadre des programmes accueillis : les rencontres seront moins nombreuses, de formats réduits et réguliers (séminaires, ateliers), tout en privilégiant la préparation des publications collectives.

- Renforcer le programme de chercheurs accueillis en résidence à Rome, l'objectif étant d'amorcer la création d'un Institut d'études avancées (IEA).
- Accueillir des projets financés : pour ce faire, l'EFR sera associée dès la phase de montage des projets, dans un esprit de co-construction scientifique. La mise en place des projets « Implusion », l'an dernier, devrait servir cet objectif (soutien accordé à des chercheurs qui souhaitent déposer un projet de recherche auprès d'une agence de moyen en collaboration avec l'EFR).
- Développer le volet de formation à la recherche, par la mise en place de cycles de formation récurrents avec les partenaires de l'EFR (Collège de France, EHESS...).
- Développer la diffusion, pour un meilleur transfert des connaissances.
- Accompagner les projets numériques (corpus et outils), grâce à l'appui de l'ingénieur transition numérique du service commun du Réseau des EFE et la mise en place d'une grille de services informatiques, accompagnée d'une sensibilisation au cycle de vie des données de la recherche.

Le président du conseil scientifique approuve l'orientation générale qui est celle de privilégier le temps long de la recherche.

C. Brice demande des précisions sur le dispositif des chercheurs résidents. La directrice de l'EFR indique que, pour ce qui est du dispositif propre à l'EFR (identique aux autres EFE), un appel est traditionnellement diffusé en octobre au titre de l'année universitaire suivante. Il garantit l'hébergement du chercheur, une place identifiée en bibliothèque et le remboursement d'un voyage aller-retour du lieu de résidence à Rome. Ensuite, le dispositif d'aide à la mobilité internationale du CNRS (SMI) ouvert aux personnels du CNRS et aux enseignants-chercheurs rattachés à une unité mixte, s'appuie sur un co-financement InSHS/EFR. Enfin, d'autres chercheurs sont accueillis, sans financement, sur leurs propres moyens : dans ce cas, l'EFR offre son environnement de travail, et une place de lecteur en bibliothèque.

G.H Soutou souscrit à la réorientation de l'action scientifique de l'EFR sur des temps plus longs, favorisant les ouvrages collectifs, a fortiori dans le cadre fragilisé du transport aérien du fait de la crise du Covid-19.

La directrice acquiesce au propos : la mobilité des chercheurs, sollicités par des invitations pour des interventions ponctuelles et rapprochées en plusieurs endroits en Europe s'est emballée ces dernières années à la faveur de l'abaissement des coûts du transport aérien. Les rencontres restent essentielles pour la mise en réseau des chercheurs, mais l'EFR souhaite que des séjours plus longs permettent précisément de mieux profiter des ressources locales.

N. Bériou estime que les petits formats de rencontres sont en effet plus efficaces au plan scientifique que d'importants colloques, qui restent sur des thèmes généraux.

A. Rouveret souligne l'importance des ateliers de formation et notamment de leur récurrence, pour les jeunes chercheurs.

F. Ronconi souscrit à l'importance de la récurrence des ateliers de formation. Toutefois, quand le public est à dimension internationale, là encore il convient de privilégier l'accès à distance. Il demande si des outils à distance seront prévus à l'avenir.

La directrice de l'EFR répond que des formations hybrides ont déjà eu lieu et que l'EFR s'est équipée en conséquence. Toutefois, l'atelier doctoral est, selon elle, un moment de formation où la présence des participants est fondamentale car des liens se tissent entre les étudiants et avec les encadrants. Le dernier atelier doctoral a été maintenu en présence, malgré les conditions sanitaires difficiles, pour cette raison. Le président du conseil scientifique s'accorde sur ce propos : les échanges directs avec les étudiants ne leur sont que bénéfiques.

6. Appel à projet pour les programmes de recherches à inscrire au contrat quinquennal

L'appel à projet proposé à l'avis du conseil scientifique ne constitue qu'un élément de la politique scientifique à mettre en place pour les cinq prochaines années : il y en a d'autres. L'appel évaluera les demandes de financement de programmes sur 5 ans, lesquels devront déboucher sur des publications collectives à inscrire dans le programme éditorial de l'établissement. Alors que le contrat quinquennal en cours compte 32 programmes, le souhait est d'inscrire au prochain contrat quinquennal une vingtaine de « programmes structurants ». En revanche, en parallèle des programmes s'inscrivant dans la durée (5 ans), d'autres dispositifs viendront compléter la politique scientifique : le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) examinera les demandes de soutien pour des programmes d'une durée plus courte (2-3 ans) et des actions de recherche plus ponctuelles. Il pourra s'agir d'appui à la finalisation de programmes initiés au titre d'un précédent contrat quinquennal. Enfin, l'EFR mettra en place des réseaux internationaux thématiques de recherche, en faisant converger des initiatives et des groupes de recherche dispersés ; ne seront soutenues dans ce cadre que la mobilité des chercheurs et des actions spécifiques sur les outils de la recherche, ainsi que des formations.

L'appel à projet pour les « programmes structurants » présenté comporte 6 axes (contre 4 en 2017). Ces axes pourront être modulés ou revus en fonction des réponses aux demandes reçues et sélectionnées. La directrice de l'EFR précise que la grille d'évaluation en vue de la sélection, portée en séance pour connaissance du conseil scientifique, ne sera pas diffusée dans l'appel à projet. La procédure d'évaluation sera la suivante : deux rapports d'experts seront transmis pour chaque demande, puis le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) instruira les dossiers ; enfin, le conseil scientifique, prévu en mars 2021, pourra procéder à la sélection finale à la lumière des rapports et de l'avis du CCPS. Dans cette optique, le CCPS verra sa composition augmenter de 6 à 8 membres : il sera composé de la directrice de l'EFR, des trois directeurs des études, du président du conseil scientifique, et de trois experts situés en Italie correspondant aux trois sections.

Le président du conseil scientifique se félicite du sixième axe « l'Italie dans le monde ». Il constate que la date limite pour les réponses à l'appel à projet est fixée au 20 janvier 2021 (ndlr [cette date a par la suite été modifiée au 29 janvier 2021]), et la validation des demandes en mars 2021, estimant que les délais d'examen sont restreints. Il demande ainsi si certains projets pourraient être approuvés au conseil scientifique du mois de juin 2021.

La directrice de l'EFR répond que, dans la perspective de la transmission de la déclaration stratégique auprès du HCERES le 30 avril 2021, il conviendrait de conserver ce calendrier.

S. Verger demande si les axes définis seront communs aux Écoles françaises à l'étranger. La directrice de l'EFR répond que les directeurs se sont entendus pour accorder un « label » du Réseau des EFE aux programmes de recherche qui croiseraient les intérêts de plusieurs établissements ou qui pourraient contribuer, par les outils de recherche développés par exemple, à une certaine mutualisation des compétences à cette échelle. Il n'y a donc pas d'axes thématiques communs définis a priori, du fait de la spécificité des Écoles et de leur ancrage dans des terrains et des environnements différents. De plus, toutes les EFE n'ont pas les mêmes temporalités au plan scientifique : certaines, comme la Casa de Velázquez, adoptent des programmes de deux ans, et non de cinq. La directrice de l'EFR précise que les appels à projet des cinq Écoles prévoient un paragraphe commun sur le réseau des EFE.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité l'appel à projet « programmes structurants » dans le cadre du prochain contrat quinquennal 2022-2026.

7. Composition de la commission d'admission des membres pour la période 2021-2023

Le document transmis au conseil scientifique récapitule la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2021-2023. Au sein de cette commission siègent deux membres du conseil scientifique : J.C Sourisseau et P. Froment. Elle comprend 12 personnalités françaises et 3 italiennes. L'objectif a été celui d'équilibrer les disciplines, les genres (sept femmes et huit hommes) et les rangs (sept personnes de rang A et huit de rang B).

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2021-2023.

8. État des crédits dédiés à la recherche pour 2021

Le président du conseil scientifique laisse la parole à l'agent comptable de l'EFR, qui pose le cadre général du budget à présenter en conseil d'administration le même jour. Le projet de budget couvre 7.218.763 euros en autorisations d'engagement et 7.348.528 euros en crédits de paiement ; en recettes, 6.782.786 euros sont attendus. Le solde budgétaire (différence entre les recettes et les crédits de paiement), négatif, se monte à 508.207 euros.

Un graphique sur l'évolution des dépenses par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et des recettes (par origine) depuis 2016 est présenté au conseil scientifique. Force est de constater une forte fluctuation des recettes fléchées (la subvention pour charge de service public, d'un montant important et régulier n'étant pas inscrite dans le graphique) ainsi que la diminution des recettes propres sur la période. Un autre graphique retraçant la répartition des dépenses par destination est présenté. Soixante-quatre pour cent des crédits sont consacrés à la recherche ou au soutien à la recherche (bibliothèque, diffusion des savoirs, formation). Dans le détail, 70% des dépenses de personnel sont consacrées à la recherche, cette part passant à 49% pour le fonctionnement et l'investissement, ce qui est normal en raison du poids plus important des dépenses de support (pilotage et immobilier).

Les crédits pour la recherche s'élèvent à 2 882 450 euros auxquels il convient d'ajouter 351.800 euros pour la diffusion des savoirs (activité éditoriale de l'EFR et du CJB), 1.268.850 euros pour la bibliothèque et 175.800 euros de dépenses de formation.

Les dépenses de formation sont constituées de l'accueil de boursiers (150 mensualités par an) : 150.000 euros sont prévus pour 2021. Dans cette enveloppe sont également prévus les ateliers doctoraux et de master, pour 25.800 euros. Pour la bibliothèque, la réinformatisation du catalogue implique une dépense de 44.000 euros pour l'acquisition de l'outil. Une double maintenance technique (pour le nouvel outil – Ex libris – et l'outil actuel – Millenium) est inévitablement prévue en 2021 (du fait de la difficulté de faire coïncider les dates des contrats), à partir du mois de juillet. L'évolution des dépenses entre 2020 et 2021 concerne donc l'environnement documentaire (136.000 euros en 2021 contre 62.400 en 2020).

En ce qui concerne les dépenses relatives à la recherche, 3.400 euros sont consacrés aux chercheurs accueillis (chercheurs résidents et boursiers séniors), 302.500 euros aux études dans le cadre des programmes sur recettes fléchées, 160.000 euros aux fouilles archéologiques, 142.650 euros aux rencontres scientifiques, 14.000 euros au laboratoire d'archéologie et 49.000 euros aux dépenses de soutien à la recherche par les participations aux réseaux (dont 30.000 au titre du réseau des Écoles françaises à l'étranger).

Pour ce qui concerne enfin les dépenses liées aux cinq programmes en cours sur recettes fléchées, 242.500 euros sont prévus en 2021, dont le programme Performart qui s'achèvera en août 2021, outre de nouveaux programmes ANR et une bourse Marie Curie initiés en 2020.

9. Activité du CCPS

Une seule réunion a eu lieu depuis le dernier conseil scientifique (18 juin 2020), en novembre 2020. Neuf demandes ont été examinées, moins nombreuses qu'à l'accoutumée compte tenu de la situation sanitaire.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les demandes de financement.

10. Manuscrits présentés pour publication

Il est rappelé au conseil scientifique dans sa nouvelle composition que toutes les publications de l'EFR sont désormais éditées en double support, papier et électronique. En revanche, trois types de diffusion sont prévus :

- *Référencement en ligne* rendant l'ouvrage disponible à la vente avec un tirage POD (« Print on demand ») et un tirage limité pour les échanges ;
- *Diffusion classique* : mise en vente en librairie avec tirage moyen autour de 250 exemplaires ;
- *Diffusion appuyée* : diffusion en librairie avec un tirage adapté. Ce type de diffusion concerne en particulier les monographies des jeunes chercheurs, ceci pour harmoniser la politique éditoriale avec la mission d'insertion des jeunes chercheurs propre à l'EFR.

Antiquité

- *De la dictature à l'état d'exception. Une approche croisée de l'exceptionnalité - droit histoire et philosophie*, Marie Goupy et Yann Rivière (CEFR).

Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit, sous réserve de modifications, un second passage en conseil scientifique n'étant pas jugé nécessaire.

Type de diffusion : diffusion classique ; une diffusion appuyée serait envisageable si les articles en langue étrangère étaient traduits.

- *Cunctis uniuersa communia. Administration et représentation du Trésor public dans la Rome républicaine (509-49 av. J.-C.)*, Clara Berrendonner (BEFAR).

Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.

Type de diffusion : diffusion classique.

- *Mises en pratique du charisme politique dans l'Antiquité grecque et romaine*, Jean-Pierre Guilhembet, Raphaëlle Laignoux, Pascal Montlahuc (CEFR).

Le manuscrit a donné lieu à une troisième expertise. Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.

Type de diffusion : diffusion classique.

Moyen Âge

- *Statuts, écritures et pratiques sociales dans les sociétés de la Méditerranée occidentale (XII^e-XV^e siècle)*, Didier Lett (CEFR).

Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.

Type de diffusion : référencement en ligne et tirage POD.

- *Emperors and imperial discourse in Italy, c. 1300-1500. New perspectives*, Anne Huijbers (CEFR)

Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit, sous réserve de la remise d'une conclusion.

Type de diffusion : référencement en ligne et tirage POD.

- *Notables et notabilité dans le contado florentin des XII^e et XIII^e siècles*, Philippe Lefevre (BEFAR).
Ce manuscrit fait l'objet d'un second passage en conseil scientifique. Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.
Type de diffusion : diffusion appuyée.

Époques moderne et contemporaine

- *Exil, asile : du droit aux pratiques, XVI^e-XIX^e siècle*, Gilles Bertrand, Catherine Brice et Mario Infelise (CEFR).
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.
Type de diffusion : diffusion classique.
- « *L'espoir quotidien* ». *Cultures et imaginaires politiques socialistes en France et en Italie (1944-1949)*, Virgile Cirefice (BEFAR).
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.
Type de diffusion : diffusion appuyée.
- *Forme du savoir, forme de pouvoir. Les atlas géographiques à l'époque moderne et contemporaine*, Jean-Marc Besse (CEFR).
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit.
Type de diffusion : diffusion classique.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité toutes les propositions ainsi exposées.

11. Obligations statutaires des membres

Les obligations statutaires des membres sont les suivantes : production d'un article dans les *Mélanges* de l'EFR en première année, et d'un mémoire pour l'Institut en deuxième année.

Le renouvellement du mandat des membres en troisième année s'appuie sur ce mémoire. Or, il est apparu que le rendu du document intervenait après la réunion de la commission d'admission traditionnellement réunie en mars de l'année de renouvellement. Ainsi, il sera demandé aux membres de produire une version avancée du mémoire pour le mois de mars de l'année de renouvellement et l'avis de la commission d'admission sur le renouvellement du mandat des membres de deuxième année sera prononcé sous réserve de la production du mémoire définitif à produire avant le 30 avril de la deuxième année.

Le mémoire doit servir le projet professionnel des membres, notamment leurs projets éditoriaux. Une note présentée au conseil précise les attendus de ce mémoire.

Le président du conseil scientifique précise que ces obligations sont inscrites au règlement intérieur de l'EFR. Deux membres du conseil scientifique appartenant à l'Institut, A. Rouveret et J.Y Tilliette souscrivent à la formulation des obligations telle que présentée dans la note Les précisions qu'elle comporte sur les obligations statutaires des membres sont adoptées.

12. Tableau de suivi du devenir professionnel des membres

Ce document est présenté pour mettre en lumière les effets de l'affectation des jeunes chercheurs à l'École française de Rome. Entre 2011 et 2017, il apparaît que 50% des membres quittant l'EFR trouvent immédiatement un emploi stable dans l'enseignement supérieur et la recherche, et 80% dans les 2 ou 3 ans après la sortie de l'EFR.

L'âge d'entrée à l'EFR constitue un point d'attention. Un quart des membres ont moins de 30 ans à leur arrivée, et trois-quarts ont entre 30 et 34 ans. Ceci est significatif d'une transformation des carrières, et de la durée de la période où les docteurs enchaînent des positions post-doctorales avant l'accès à un poste stable. L'affectation à l'EFR, par rapport à des post-doctorats de courte durée, offre la possibilité de mûrir une réflexion de recherche plus aboutie et d'acquérir une connaissance approfondie des ressources documentaires et des milieux scientifiques locaux.

13. Tableau de suivi sur les candidatures sur les postes de membres

Ce document est présenté pour l'information du conseil scientifique.

P. Froment sollicite la directrice de l'EFR sur la baisse des candidatures de maîtres de conférences. La directrice de l'EFR répond qu'un moindre nombre de candidatures a été constaté ces dernières années ainsi que des dossiers moins solides.

Le président du conseil scientifique estime que ces tableaux de suivi sont utiles pour appréhender l'activité de l'EFR. La directrice de l'EFR souscrit à cette observation en indiquant que ces tableaux sont des outils de pilotage, utiles par ailleurs au moment de la production de comptes rendus auprès de la tutelle ou encore lors d'évaluations.

14. Conventions pluriannuelles de collaboration scientifique

Le conseil d'administration prend régulièrement connaissance des conventions de tout type signées par la directrice. Le tableau présenté constitue un extrait des conventions signées ces dernières années : il concerne uniquement les conventions pluriannuelles de collaboration scientifique, afin d'éclairer le conseil scientifique dans sa nouvelle composition sur l'état des partenariats de l'EFR à ce jour. Ce document constitue un outil de pilotage pour le suivi de la politique de coopération scientifique et interinstitutionnelle de l'EFR.

15. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Ce document, approuvé régulièrement en conseil d'administration (voir point 14 de l'ordre du jour), est présenté pour l'information du conseil scientifique. Il retrace les conventions de tout type passées au nom de l'EFR.

16. Questions diverses

Aucune question diverse. La directrice de l'EFR remercie le conseil scientifique pour la bonne tenue de la première séance et la richesse de ses échanges.

La séance est close à 13h50.